

Rapport annuel des représentants
de l'organe délibérant auprès
du conseil d'administration

Année 2023

SOMMAIRE

1 CADRE GENERAL	5
1.1 Préambule.....	5
1.2 Objet social	5
1.3 Domaines d'activité	6
1.3.1 Le Palais Beaumont	6
1.3.2 Le Parc des Expositions de Pau.....	6
1.3.3 Le Zénith	7
1.4 L'organisation de la société.....	7
1.5 Effectif.....	7
1.6 Capital.....	9
1.7 Organisation de la gouvernance	9
1.8 Principales activités et opérations de l'année 2023.....	10
2 RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE	10
2.1 Contrats entre l'EPL et la collectivité.....	10
2.2 Garanties d'emprunts accordées par la collectivité à l'EPL.....	11
2.3 Avances en compte courant accordées par la collectivité à l'EPL.....	11
2.4 Subventions versées à l'EPL.....	11
2.5 Compensations de service public.....	11
2.6 Redevance annuelle versée à la collectivité	11
3 LES EVENEMENTS LEGAUX.....	11
3.1 Les modifications statutaires et de l'actionnariat au cours de l'exercice	11
3.1.1 Modifications statutaires	11
3.1.2 Modifications de l'actionnariat	11
3.2 Les modifications statutaires et de l'actionnariat des cinq dernières années	12
3.2.1 Modifications statutaires	12
3.2.2 Modifications de l'actionnariat	13
4 RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE ET CONJONCTUREL	13
4.1 Augmentation couts énergétiques.....	13
4.2 Ancienneté des bâtiments et des infrastructures.....	14
4.3 Inflation et crise économique.....	14

5	GOVERNANCE DE L'EPL DURANT L'ANNEE	14
5.1	Modalités d'exercice de contrôle analogue	14
5.2	Participations aux réunions statutaires.....	15
5.2.1	Conseil d'administration	15
5.2.2	Assemblées Générales	15
5.3	Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	15
5.4	Participation de la société au capital d'autres sociétés	16
6	BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE	16
6.1	Capitaux propres.....	16
6.2	Chiffre d'affaires	16
6.3	Tableau synthétique par activités.....	17
6.3.1	Palais Beaumont	17
6.3.2	Parc des Expositions	18
6.3.3	Le Zénith 19	
6.3.4	Le consolidé.....	20

1 CADRE GENERAL

1.1 Préambule

La Ville de Pau et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées dont elle est membre, participent toutes deux au développement de l'attractivité de la destination Pau-Pyrénées, dans la limite de leurs compétences respectives.

Par délibérations des 3 et 31 mars 2011, la commune de Pau et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées ont décidé de constituer une société publique locale dénommée SPL PALAIS BEAUMONT, chargée de la gestion et de l'exploitation du Palais Beaumont, Centre de Congrès, dans le cadre du développement économique.

Afin de développer l'attractivité touristique et économique de leurs territoires, les actionnaires ont souhaité étendre l'objet social de la SPL afin d'en faire l'outil privilégié de coordination des actions de promotion de la destination Pau-Pyrénées dans le cadre de leurs compétences partagées.

La commune de Pau, propriétaire du Palais Beaumont-Centre de Congrès historique, participe en effet à l'attractivité touristique et économique du territoire en complément des actions de la Communauté d'agglomération, compétente pour soutenir financièrement les activités de congrès.

La Communauté d'agglomération est par ailleurs compétente pour gérer et construire le Parc des Expositions. Afin de promouvoir de concert la destination Pau-Pyrénées, les actionnaires ont décidé d'étendre l'objet social de la SPL afin de lui permettre d'exploiter le Parc des Expositions dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux quasi-régies.

La Ville de Pau étant compétente pour exploiter le Zénith de Pau, dont elle est propriétaire, les actionnaires ont ensuite décidé d'étendre l'objet social de la SPL afin de lui permettre d'exploiter cet équipement culturel dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux quasi-régies.

Suite à la décision de la Ville de Pau de confier à la SPL la gestion et l'exploitation du Zénith de Pau par voie de concession de service public à compter du 1^{er} avril 2019, la SEM Pau Evènements, société précédemment titulaire dudit contrat, a perdu son activité principale.

Par délibérations des 26 et 30 septembre 2019, les actionnaires ont donc approuvé la fusion de la SEM Pau Evènements, société absorbée, avec la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements, société absorbante, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

1.2 Objet social

La société a pour objet d'accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives pour renforcer l'attractivité du territoire, promouvoir le tourisme, le tourisme d'affaires et le développement économique et la diversité culturelle.

Elle vise à développer les marchés de l'industrie de la réunion, des salons et manifestations grand public et du divertissement.

Plus particulièrement, la société a pour mission d'accomplir tous les actes visant au développement de l'attractivité et de la visibilité touristique et économique et culturelle de la destination Pau-Pyrénées, et de gérer et exploiter tous services publics administratifs et industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général y contribuant, sous réserve qu'ils soient rattachés à l'un ou l'autre de ses actionnaires.

Elle a notamment pour objet la gestion et l'exploitation d'équipements publics à vocation économique, culturelle ou touristique dont notamment :

- Le Parc des expositions de Pau
- Le Palais Beaumont – centre des congrès
- Le Zénith de Pau

D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

1.3 Domaines d'activité

Dans le respect de son objet social et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique, la Ville de Pau a confié à la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements, la gestion, l'animation et l'exploitation du Parc des Expositions de Pau, du Palais Beaumont ainsi que du Zénith par voie de contrats de concession de service public.

1.3.1 Le Palais Beaumont

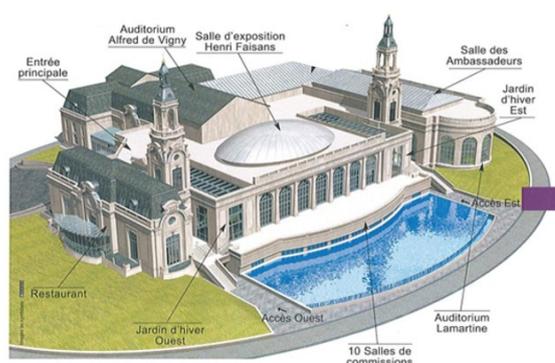
Appelé Palais d'hiver lors de son inauguration en 1899, sa réalisation motivera la construction du boulevard des Pyrénées, pour le relier au cœur de la ville.

En 1996 est entrepris une importante rénovation pour réaliser un Palais des Congrès, avec restaurant (aujourd'hui La Belle Epoque) et un casino. Le Palais des Congrès a ouvert ses portes le 24 janvier 2000 avec :

- 2 auditoriums de 196 et 540 places
- 9 salles de commissions pouvant accueillir 5 à 150 personnes
- 3 salles d'exposition et de réception de 900, 800 et 400m²
- Hall d'accueil, salons privés et lieux de pauses

Le Palais Beaumont accueille environ 250 évènements par an, dont 15 congrès et salons majeurs de dimension nationale et internationale.

Le dernier contrat de concession a été attribué à la SPL le 1er janvier 2019 pour une durée de 15 ans.



1.3.2 Le Parc des Expositions de Pau

En 1959 est lancée la réalisation d'un nouveau Parc des Expositions. De 1960 à 1985, s'en suit la construction des halls et du restaurant. A partir de 1970, le Parc des Expositions se développe avec une implication plus forte des acteurs de la vie politique et économique locale.

Depuis 2006, des travaux ont été entrepris pour réaménager les halls et l'entrée latérale. En 2015 le restaurant est totalement rénové et « relooké » est devenu le « BISTROPARC »,

Le Parc des Expositions de Pau s'étend sur près de 5.5 ha à 10 minutes à pied du centre-ville de Pau, avec 7 halls / 12 000 m² de surface intérieure / 35 000 m² de surface extérieure.

Le Parc des Expositions accueille environ 60 évènements par an et des manifestations organisées en interne (Foire de Pau, Salon de l'Habitat, Salon du Mariage).



Le dernier contrat de concession a été attribué à la SPL le 1er janvier 2019 pour une durée de 15 ans.

1.3.3 Le Zénith

Inauguré en 1992, le Zénith est situé au nord de la ville de Pau, face au Palais des Sports et au Jai-Alaï, complexe de Pelote Basque, il jouxte l'Hippodrome.

Au centre d'une enceinte de 20 000 m², le bâtiment occupe un espace de 5 000 m². La salle de spectacle, modulable, se compose d'un gradin fixe de 3202 places, d'un gradin démontable de 232 places et d'un parterre de 984 sièges sous un plafond situé à 13.70 m de hauteur.



Ses différentes configurations permettent d'accueillir dans d'excellentes conditions de 650 à 4418 spectateurs assis et jusqu'à 7500 spectateurs avec une partie du public debout au parterre.

Le Zénith accueille environ 100 évènements par an dont 70 concerts et spectacles. Le dernier contrat de concession a été attribué à la SPL le 1er avril 2019 pour une durée de 14 ans et 9 mois.

1.4 L'organisation de la société

Le siège social de la société est situé au Palais Beaumont - Allée Alfred de Musset – 64000 PAU.
La société est immatriculée sous le n° 532 791 613 au Greffe du Tribunal de Commerce de Pau.

1.5 Effectif

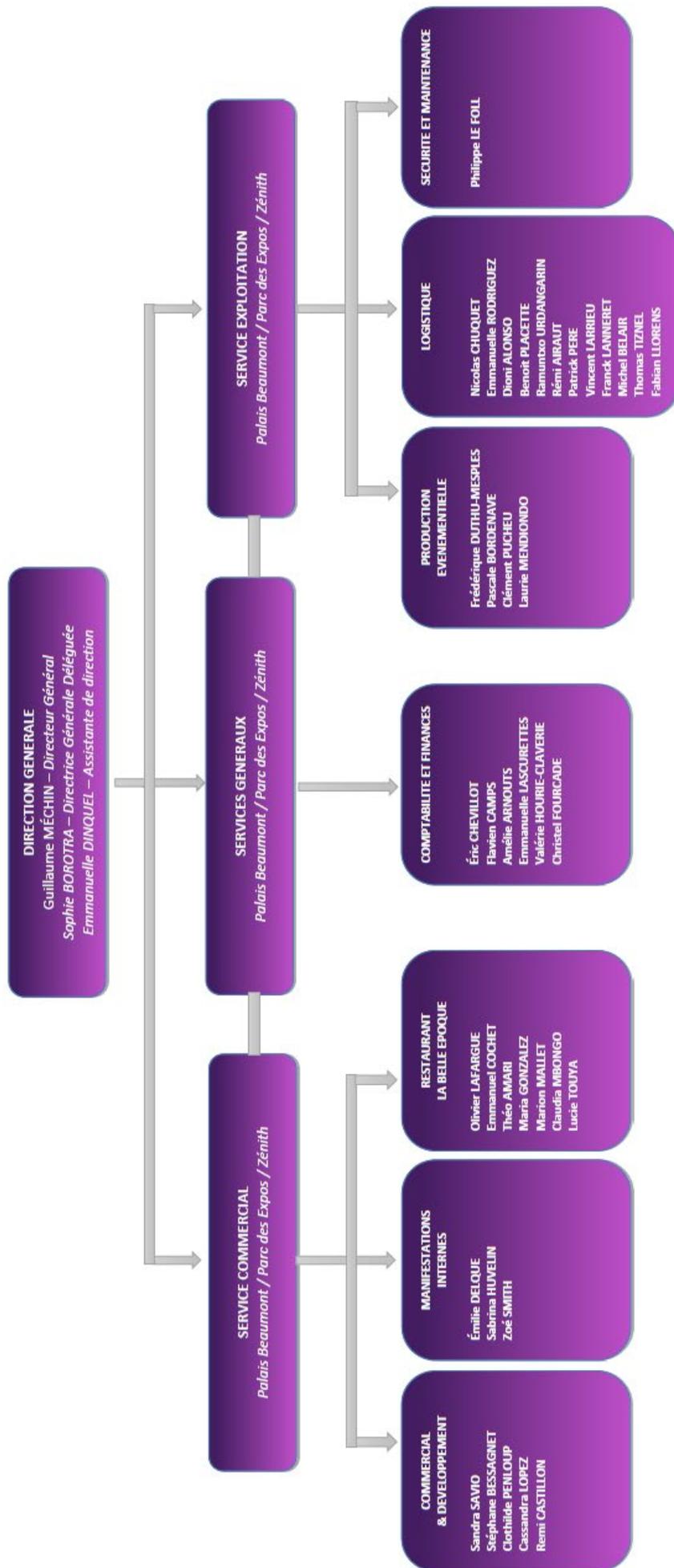
Au 31/12/2023, l'effectif de la société se composait de 41 salariés, dont :

- 36 CDI
- 5 CDD

La société dispose, de deux mandataires sociaux :

- Monsieur Guillaume MÉCHIN depuis le 01/10/2018 en qualité de Directeur Général. Sa fonction a été confirmée le 30 juillet du 2020, lors de l'installation du nouveau conseil d'administration,
- Madame Sophie BOROTRA depuis le 02/10/2023 en qualité de Directrice Générale Déléguée.

ORGANIGRAMME PAU BÉARN PYRÉNÉES ÉVÉNEMENTS 2023



1.6 Capital

Au 31/12/2023, le capital de la SPL est réparti selon les modalités suivantes :

COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS

Capital : 836 055 €
Valeur de l'action : 495 €

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montants en euros	% détenu	Postes d'administrateurs
VILLE DE PAU	1 126	557 370 €	67%	6
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	563	278 685 €	33%	3
TOTAL	1 689	836 055 €	100%	9

1.7 Organisation de la gouvernance

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres, tous représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Au 31/12/2023, les membres du Conseil d'Administration sont :

VILLE DE PAU, représentée par :

- Monsieur François BAYROU – Président du CA
- Madame Julie JOANIN
- Monsieur Régis LAURAND
- Madame Catherine LOUVET-GIENDAJ
- Monsieur Jean-Louis PERES
- Madame Patricia WOLFS – Vice-Présidente en charge du Zénith

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU-PYRENEES, représentée par :

- Monsieur Thibault CHENEVIÈRE – Vice-Président en charge du Parc des Expositions
- Monsieur Jean LACOSTE - Vice-Président en charge du Palais Beaumont
- Monsieur Nicolas PATRIARCHE

Conformément à l'article 20 des statuts, le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président et de directeur général de la société.

M. Guillaume MECHIN est Directeur Général de la société et investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers. Les pouvoirs de la Direction Générale ont été limités par la création d'un lien de subordination avec le Président du Conseil d'Administration.

Par délibération du 02/10/2023 et sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration a désigné Madame Sophie BOROTRA en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Au 31/12/2023 les représentants à l'Assemblée Générale sont :

- Monsieur PATRIARCHE Nicolas, représentant la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Madame WOLFS Patricia, représentant la Ville de Pau

1.8 Principales activités et opérations de l'année 2023

L'année consolidé de la SPL en 2023 présente une légère baisse du chiffre d'affaires 6 350 K€ en 2023 / 6 670 K€ en 2022 / - 5%) par rapport à l'année exceptionnelle de 2022.

Suite au départ de l'orchestre le Palais Beaumont a développé une nouvelle offre commerciale « Le Palais du Rire » sur 2023. Cette activité permet également de générer du chiffre d'affaires complémentaire pour la Brasserie Belle Epoque.

Le résultat du Parc des expositions est fortement impacté par l'augmentation des fluides, par une baisse de sa marge, malgré un chiffre d'affaires stable. La production des manifestations internes n'a pas atteint les objectifs de marge brute attendu (Foire de Pau).

Le Zénith présente une augmentation de 15% de son chiffre d'affaires. Celui-ci est lié à la commercialisation d'un nouveau produit (Offre partenaire), au développement de l'offre buvette (+ 40%) et à l'accueil de nombreux spectacles "Grandes Jauges" cette année.

Au niveau des charges de fonctionnement, l'année 2023 a été malheureusement directement impactée par l'augmentation du prix de l'énergie. Malgré une maîtrise des consommations (à la baisse), les charges ont doublé sur les trois équipements et représentent un coût supplémentaire pour la SPL de 317 K€, ce qui correspond au résultat déficitaire de l'année de -315 K€.

2 RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE

2.1 Contrats entre l'EPL et la collectivité

La SPL est titulaire de trois contrats de délégation de service public :

- Avec la ville de Pau pour l'exploitation du Palais Beaumont (Contrat d'affermage) ; **du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2033**
- Avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'exploitation du Parc des Expositions (Contrat d'affermage) ; **du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2033**
- Avec la ville de Pau pour l'exploitation du Zénith de Pau (Contrat d'Affermage), **du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2033**

La liste des conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est arrêtée au cours du dernier exercice comptable :

- Avec la ville de Pau pour l'exploitation du Palais Beaumont (de la gestion technique provisoire de locaux vacants ex-casino au sein du Palais Beaumont) ; du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023
- Avec la ville de Pau pour l'exploitation du Zénith de Pau (Convention-cadre de partenariat pour la co-organisation d'une programmation de comédies grand public au Zénith de Pau-Espace ZIP) pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ; du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023
- Avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la mise à disposition à titre gratuit au conservatoire Pau Béarn Pyrénées pour l'organisation de cours et de répétitions pour la saison 2022-2023 ; du 2 janvier 2023 au 30 juin 2023 (Avenant de prolongation de la convention initiale)

La liste des conventions réglementées dont l'exécution a débutée au cours du dernier exercice comptable :

- Avec la ville de Pau pour l'exploitation du Palais Beaumont (de la gestion technique provisoire de locaux vacants ex-casino au sein du Palais Beaumont) ; du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 reconduite tacitement en 2023 (Echéance finale le 30 juin 2025)
- Avec la ville de Pau pour l'exploitation du Zénith de Pau (Convention-cadre de partenariat pour la co-organisation d'une programmation de comédies grand public au Zénith de Pau-Espace ZIP)

pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ; du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 reconduite tacitement en 2023 (Echéance finale le 31 mai 2025)

2.2 Garanties d'emprunts accordées par la collectivité à l'EPL

Néant

2.3 Avances en compte courant accordées par la collectivité à l'EPL

Néant

2.4 Subventions versées à l'EPL

Dans le cadre de l'application de deux contrats de délégation de service public, des subventions sont versées annuellement par les collectivités à l'EPL :

- Par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de l'application de l'article 18.3 du contrat avec le Parc pour un montant de 200 831 €
- Par la Ville de Pau dans le cadre de l'application de l'article 18.5 du contrat avec le Palais pour un montant de 657 721 €

2.5 Compensations de service public

Dans le cadre de l'application du contrat de délégation de service public avec le Zénith, des compensations de service public sont versées annuellement par la Ville de Pau à l'EPL dans le cadre de l'application des articles 16.2 et 16.3 pour un montant de 259 886 € HT €

2.6 Redevance annuelle versée à la collectivité

Dans le cadre de l'application des articles 19 des contrats de délégation de service public, une redevance annuelle en contrepartie des installations mises à disposition sont versées annuellement par l'EPL aux collectivités :

- Pour la Ville de Pau par le Palais Beaumont pour un montant de 104 043 € HT
- Pour la Ville de Pau par le Zénith pour un montant de 104 112 € HT
- Pour la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées par le Parc des Expositions pour un montant de 50 506 € HT

3 LES EVENEMENTS LEGAUX

3.1 Les modifications statutaires et de l'actionnariat au cours de l'exercice

3.1.1 Modifications statutaires

Aucune modification des statuts durant l'exercice

3.1.2 Modifications de l'actionnariat

Aucune modification durant l'exercice

3.2 Les modifications statutaires et de l'actionnariat des cinq dernières années

3.2.1 Modifications statutaires

- **Modification de la dénomination sociale de la SPL - AGE du 29 mars 2019**
Modification de la dénomination sociale de la SPL
La SPL PALAIS BEAUMONT – PARC DES EXPOSITIONS devient la SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS
- **Modification de l'article 3 - Objet des statuts de la SPL – AGE du 29 mars 2019**
Elargissement de l'objet social par ajout d'une activité complémentaire et d'un site complémentaire à exploiter
- **Modification de l'article 15 des statuts de la SPL – AGE du 29 mars 2019**
Le conseil d'administration passe de six à de neuf membres, tous représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.
- **Modification de l'article 17.2.1 des statuts de la SPL – AGE du 29 mars 2019**
Le conseil d'administration est convoqué par le Directeur Général (précédemment par le Président) à son initiative, sur un ordre du jour qu'il arrête avec le Président ou, si le conseil ne s'est par réunion depuis plus de deux mois, par le tiers au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé par ces derniers.
- **Modification des articles 6 et 7 des statuts de la SPL – AGE du 13 décembre 2019**
Approbation du traité de fusion consacrant l'absorption de la SEM Pau Evènements
Le capital social a été porté à 2 100 000 € par émission de 1 500 actions consécutives à la fusion de la SPL avec la SEM Pau Evènements.
Le capital social est fixé à la somme de 2 100 000 €, divisé en 2 100 actions de 1 000 € chacune
- **Modification des articles 6 et 7 des statuts de la SPL – AGE du 13 décembre 2019**
Rachat par la société de ses propres actions
 - Réduction du capital par rachat par la société de 411 actions de 1 000 € chacune soit 411 000 €,
 - Réduction du capital par réduction de la prime de fusion à concurrence de 39 756 €,
 - Soit une réduction du capital d'un montant total de 450 756 €.
 - Le capital social est fixé à la somme de 1 689 000 €. Il est divisé en 2 100 actions de 1 000 € chacune, dans les conditions suivantes :
 - Commune de Pau 1126 actions (délibération du 30 septembre 2019)
 - Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : 563 actions (délibération du 26 septembre 2019).
- **Modification des articles 6 et 7 des statuts de la SPL – AGE du 17 janvier 2022**
Réduction du capital social d'un montant de 852 945 € imputé sur le compte report à nouveau en apurement des pertes antérieures.
La réduction s'effectue par minoration à concurrence de 505 € du montant nominal des 1689 actions composant le capital social. Le montant nominal des actions est ainsi réduit de 1 000 € à 495 €, soit un capital social réduit de 1 689 000 € à 836 055 €.
A l'issue de cette opération le capital est composé de 1689 actions de 495 €. La répartition des titres entre les deux actionnaires est inchangée.

3.2.2 Modifications de l'actionariat

COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS

Capital : 2 100 000 €

Valeur de l'action : 1000 €

13/12/2019

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montants en euros	% détenu	Postes d'administrateurs
VILLE DE PAU	1 400	1 400 000 €	67%	6
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	700	700 000 €	33%	3
TOTAL	2 100	2 100 000 €	100%	9

COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS

Capital : 1 689 000 €

Valeur de l'action : 1000 €

31/12/2019

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montants en euros	% détenu	Postes d'administrateurs
VILLE DE PAU	1 126	1 126 000 €	67%	6
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	563	563 000 €	33%	3
TOTAL	1 689	1 689 000 €	100%	9

COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS

Capital : 836 055 €

Valeur de l'action : 495 €

31/12/2022

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montants en euros	% détenu	Postes d'administrateurs
VILLE DE PAU	1 126	557 370 €	67%	6
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	563	278 685 €	33%	3
TOTAL	1 689	836 055 €	100%	9

4 RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE ET CONJONCTUREL

4.1 Augmentation couts énergétiques

Les consommations énergétiques des différents établissements restent en augmentation depuis 2021.

Pour l'ensemble de ses structures, la SPL a pour objectif de piloter plus précisément ses consommations de fluides. Pour atteindre cet objectif, la SPL dispose de plusieurs outils : la gestion technique centralisée, et l'utilisation de l'outil Energisme qui permettra une analyse plus fine de nos dépenses énergétiques.

Le personnel de la SPL se mobilise également quotidiennement, et reste dans une démarche de limitation des coûts et des consommations.

4.2 Ancienneté des bâtiments et des infrastructures

Certains équipements techniques sont vieillissants.

Problématique technique qui nécessite des investissements importants pour assurer en toute sécurité l'organisation de nos manifestations.

4.3 Inflation et crise économique

La situation nationale force les entreprises à réduire leurs coûts. L'une des solutions est de réduire le nombre de manifestation ou l'envergure de celle-ci. Cela a un impact direct sur notre cœur de métier et notre situation commerciale.

Les métiers de la restauration, hôtellerie, et de l'évènementiel sont fortement touchés par le manque de main d'œuvre

5 GOUVERNANCE DE L'EPL DURANT L'ANNEE

5.1 Modalités d'exercice de contrôle analogue

Les statuts de la Société Publique Locale permettent aux collectivités actionnaires d'exercer sur la Société un contrôle individuel et collégial analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, tenant, notamment, aux pouvoirs dévolus au conseil d'administration et aux conventions passées avec ses collectivités actionnaires.

Le conseil d'administration composé exclusivement de représentants des collectivités membres détermine les orientations de l'activité de la société, en fonction des stratégies définies par les collectivités territoriales actionnaires, et veille à leur mise en œuvre.

Le conseil d'administration rédige et approuve un règlement intérieur permettant de garantir l'effectivité d'un contrôle des actionnaires sur la gestion de la société, identique à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Pourront notamment être mis en place des comités de préparation des décisions du conseil d'administration, auxquels pourront participer les services concernés des actionnaires.

Les contrats conclus directement avec les actionnaires délégués devront en outre garantir un droit de contrôle permanent des actionnaires sur leur exécution technique et financière.

De manière générale, les actionnaires disposent d'un droit de contrôle et d'information permanent et absolu sur la gestion de la société.

Les indicateurs techniques et financiers de ses rapports d'activités seront définis par le conseil d'administration, après validation de son contenu par les actionnaires.

5.2 Participations aux réunions statutaires

5.2.1 Conseil d'administration

Actionnaire représenté	Participants au Conseil d'Administration du 22/05/23	% Participation
Ville de Pau	4	67%
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	1	33%
Participation Totale	5	56%

Actionnaire représenté	Participants au Conseil d'Administration du 22/05/23	% Participation
Ville de Pau	6	100%
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	2	67%
Participation Totale	8	89%

5.2.2 Assemblées Générales

Actionnaire représenté	Participants au l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/23	% Participation
Ville de Pau	1	100%
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	0	0%
Participation Totale	1	50%

5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.

Le conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président, Vice-Président et les mandats de Directeur Général et Directeur Général Délégué seront effectués à titre bénévole (conformément aux procès-verbaux des Conseils d'Administration du 30 juillet 2020 et 2 octobre 2023).

5.4 Participation de la société au capital d'autres sociétés

Néant

6 BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE

6.1 Capitaux propres

Capitaux propres	2022	2023
Capital, situation nette, capitaux (ou fonds propres)	1 275 340 €	959 589 €
→ <i>Dont Capital social :</i>	836 055 €	836 055 €
→ <i>Prime de fusion :</i>	105 341 €	105 341 €
→ <i>Réserve légale :</i>	62 837 €	68 317 €
→ <i>Réserves réglementées :</i>	2 000 €	2 000 €
→ <i>Autres réserves :</i>	155 843 €	259 960 €
→ <i>Résultat d'exercice :</i>	109 598 €	(-) 314 765 €
→ <i>Subventions d'investissement :</i>	3 667 €	2 681 €

6.2 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	2022	2023
Chiffre d'affaires de la société	6 933 926 €	6 615 856 €
→ <i>Dont locations d'espaces</i>	1 688 269 €	1 866 335 €
→ <i>Dont locations techniques</i>	1 162 284 €	880 604 €
→ <i>Dont refacturation de personnel</i>	1 019 872 €	1 106 746 €
→ <i>Dont restauration traiteurs externe</i>	936 438 €	656 604 €
→ <i>Dont ventes diverses</i>	344 984 €	367 675 €
→ <i>Dont billetterie</i>	316 074 €	288 976 €
→ <i>Dont compensations</i>	271 944 €	259 886 €
→ <i>Dont buvette</i>	128 256 €	189 314 €
→ <i>Dont frais d'inscriptions</i>	66 651 €	0 €
→ <i>Dont frais d'annulation</i>	62 464 €	7 660 €
→ <i>Dont refacturation de publicité</i>	33 070 €	58 740 €
→ <i>Dont achat-revente</i>	40 677 €	0 €
→ <i>Dont redevances</i>	8 416 €	11 391 €
→ <i>Dont produits propres</i>	3 647 €	0 €
→ <i>Dont restauration sur place à « La Belle Epoque »</i>	456 531 €	554 862 €
→ <i>Dont service de traiteurs produit par « La Belle Epoque »</i>	394 348 €	367 062 €

6.3 Tableau synthétique par activités

6.3.1 Palais Beaumont

	REALISE 2023	REALISE 2022	ECART EN %
CHIFFRE D'AFFAIRES PALAIS	2 384	3 000	-21%
CHIFFRE D'AFFAIRES LA BELLE EPOQUE	932	862	8%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3 316	3 862	-14%
Achats liés aux manifestations			
Achats liés aux manifestations - Achats traiteurs	-1 252	-1 436	-13%
Achats matières - La Belle Epoque	-359	-297	21%
TOTAL CHARGES VARIABLES	-1 611	-1 733	-7%
TOTAL MARGE BRUTE	1 706	2 129	-20%
PRODUITS DIVERS	260	51	410%
Fonctionnement			
Fluides	-272	-126	116%
Promotion-Communication	-47	-88	-47%
Frais administratifs	-491	-425	16%
Charges de personnel	-1 228	-1 556	-21%
TOTAL CHARGES FIXES	-2 564	-2 689	-5%
Compensations service public			
Redevance locative (Part fixe)	-114	-104	10%
NET AFFERMAGE	544	566	-4%
RESULTAT AVANT PART VARIABLE	-55	57	-196%
APPLICATION DE LA REDEVANCE LOCATIVE VARIABLE			
Montant reversé à la Ville de Pau	0	-15	
RESULTAT NET	-55	42	-230%

6.3.2 Parc des Expositions

PARC DES EXPOSITIONS

	REALISE 2023	REALISE 2022	ECART EN %
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES	994	1 031	-4%
TOTAL CHARGES VARIABLES	-832	-751	11%
TOTAL MARGE BRUTE	161	281	-43%
PRODUITS DIVERS	51	142	-64%
Fonctionnement	-135	-82	65%
Fluides	-193	-101	91%
Promotion-Communication	-5	-4	25%
Frais administratifs	-112	-94	19%
Charges de personnel	-440	-396	11%
TOTAL CHARGES FIXES	-885	-677	31%
Compensations service public	201	201	0%
Redevance locative (Part fixe)	-51	-51	0%
NET AFFERMAGE	150	150	0%
RESULTAT AVANT PART VARIABLE	-523	-105	400%
APPLICATION DE LA REDEVANCE LOCATIVE VARIABLE			
Montant reversé à la CDAPBP			
RESULTAT NET	-523	-105	400%

6.3.3 Le Zénith

	REALISE 2023	REALISE 2022	ECART EN %
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES (HORS COMPENSATIONS)	2 040	1 777	15%
TOTAL CHARGES VARIABLES	-804	-786	2%
TOTAL MARGE BRUTE	1 236	992	25%
PRODUITS DIVERS	242	105	130%
Fonctionnement	-186	-131	42%
Fluides	-170	-91	87%
Promotion-Communication	-11	-17	-35%
Frais administratifs	-173	-193	-10%
Charges de personnel	-633	-497	27%
TOTAL CHARGES FIXES	-1 173	-929	26%
Compensations service public	260	260	0%
Redevance locative (Part fixe)	-94	-104	-10%
NET AFFERMAGE	166	156	6%
RESULTAT ZENITH	471	324	45%
APPLICATION DE LA REDEVANCE LOCATIVE VARIABLE			
Montant reversé à la Ville de Pau	-209	-152	
RESULTAT NET	262	172	53%

6.3.4 Le consolidé

	REALISE 2023	REALISE 2022	ECART EN %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS COMPENSATIONS)	6 350	6 670	-5%
TOTAL CHARGES VARIABLES	-3 247	-3 270	-1%
TOTAL MARGE BRUTE	3 103	3 400	-9%
PRODUITS DIVERS	553	297	86%
Fonctionnement	-848	-707	20%
Fluides	-635	-318	100%
Promotion-Communication-Animations	-63	-109	-43%
Frais administratifs	-776	-711	9%
Charges de personnel	-2 301	-2 449	-6%
TOTAL CHARGES FIXES CONSOLIDEES	-4 622	-4 294	8%
Compensations service public	1 119	1 130	-1%
Redevance locative (Part fixe)	-259	-259	0%
NET AFFERMAGE CONSOLIDE	860	872	-1%
RESULTAT CONSOLIDE	-106	276	-138%
APPLICATION DE LA REDEVANCE LOCATIVE VARIABLE			
Montant reversé à la Ville de Pau	-209	-167	
RESULTAT NET	-315	109	-389%